

NON A UN NOUVEAU PROJET D'ANCRAGE PILOTÉ PAR LA RÉDUCTION DES COÛTS !

**Lors du CSE Central du 14 février 2023, la Direction nous a encore présenté un projet d'ancrage territorial qui impactera les UI et les UPR. Nom de code ARI pour, Ancrage territorial des Réseaux et Intervention, il arrive après l'ancrage des DO, des réseaux de distribution et des Agences Entreprises.
À trop s'ancrer, le navire Orange risque fortement de couler !**

Un véritable chamboule-tout ! une nouvelle Direction Intervention Intégration Entreprises (DI2E), de nouvelles Unités Clients Industrielles (UCI), une nouvelle direction Boucle Locale Intervention (BLI) et des impacts sur les activités de nos UPR, de nos UI et notamment l'UI Affaires et les UI d'Île-de-France.

La CGT FAPT refuse que les salariés soient encore la variable d'ajustement de la direction...

Les premiers éléments de ce projet nous interpellent. Trop de zone d'ombres et d'interrogations !

Près de 10 000 salariés impactés, 300 qui devront changer d'équipe ou de manager et 155 repositionnements internes annoncés sans que la Direction soit en mesure d'apporter une réponse sur les postes de reclassement qui seront proposés et sur quel périmètre.

Pas plus de réponses sur l'impact de ce projet sur les transverses des unités actuelles, et notamment les fonctions support.



Bien que la Direction minimise les impacts sur les salariés, les activités et la sous-traitance, la CGT FAPT perçoit plutôt un « DÉSANCRAGE TERRITORIAL ». À l'instar des réorganisations de ce type, les conséquences sont déjà connues ! Saignée de l'emploi, déséquilibre vie privée/vie professionnelle, augmentation de la charge de travail, dégradation des conditions de travail... **Un cocktail indigeste !**

La CGT FAPT demande la consultation de TOUS les CSE de DO car toutes les UI sont impactées. La Direction persiste à ne vouloir consulter que sur la DO IdF et sur DTSI... **Inadmissible !**

La CGT FAPT reste fermement opposée à ces pratiques intolérables et a voté une expertise pour analyser TOUS LES IMPACTS générés par ce nouveau projet d'ampleur.

Pour la CGT FAPT, il est urgent de dire STOP à cette casse sociale sans précédent et de réclamer :

- L'arrêt de tous les projets de ce type qui sont essentiellement pilotés par les coûts ;
- Des négociations salariales de haut niveau ;
- Un autre plan stratégique plus ambitieux qui réponde aux réels besoins de la population et aux attentes des salariés et non aux seuls intérêts des marchés financiers ;
- Le retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement.



**BLOCAGE DE L'ÉCONOMIE, GRÈVE,
MANIFESTATIONS
TOUTES ET TOUS MOBILISÉS DÈS LE 7 MARS 2023**

--- Fédération nationale des salariés du secteur
--- des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00
C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cggt-fapt.fr
Mail : fede@cggt-fapt.fr

